



LA POSTE

**PLAN DE PREVENTION
PERMIS DE TRAVAIL**

l'entretien

- Application du décret 92158 du 20 février 1992 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure
- Code du travail - R 237 - 1 à 28

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom : BP MEUNG SUR LOIRE RESEAU/COURRIER		Lieu des travaux :	
Adresse :		BP BEAUGENCY Réseau	
Contact : Mme LEYRELOUP Valérie		BP MEUNG SUR LOIRE Réseau	
Responsable :		Prescripteur des travaux :	
Fonction :		Fonction :	
Téléphone		Téléphone :	
Mail :		Mail :	

ENTREPRISES EXTERIEURES Y COMPRIS LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES

N°	Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Sous-traitant de	Date d'entrée	N° de salariés prévus	Durée de l'intervention
1	SAS L'ENTRETIEN	Laurent LABERGERE	-	01/07/2023	2	Jusqu'au 30/09/2026
2						
3						

NATURE DES OPERATIONS

Travaux de maintenance multi services et réglementaire tels que décrits dans le Cahier des Charges du contrat.

DUREE DE L'OPERATION

Date de début : 01 Juillet 2023

Durée de l'opération : jusqu'au 30/09/2026

En application de l'article R237-6 les entreprises procéderont obligatoirement à une inspection commune des lieux de travail.

DELIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION

Tous les locaux et espaces privatifs des établissements de La Poste.

DEFINITION DES ZONES DANGEREUSES

Intervention des techniciens dans locaux en activité placés sous la responsabilité d'un responsable d'établissement identifié en annexe 1.

INDICATION DES VOIES DE CIRCULATION POUR VEHICULES ET PERSONNELS

Accès dans les zones sécurisées (caisse) sous le contrôle et en présence du responsable d'établissement ou son représentant

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

- Conformément à l'article 11 du décret 92 158, l'entreprise extérieure s'engage, avant les travaux, à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'elle affectera à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils seront exposés, les mesures prises pour prévenir ces dangers et, notamment, à donner les instructions nécessaires à l'application de ces mesures.
- Le donneur d'ordre assure la coordination des travaux, des mesures de prévention qu'il prend et celles que prennent les entreprises extérieures.
- Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.
- Chaque chef d'entreprise extérieur doit désigner son représentant sur le site.

Remarque : les parties s'engagent à ne prêter que du matériel en bon état avec vérification commune du matériel.

ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE

Inspection commune avant le début des travaux

Définition des phases d'activité, des installations et matériels dangereux ainsi que les moyens de prévention correspondants

DOMAINE DES RISQUES GÉNÉRAUX		RISQUE		MÉTHODES DE PRÉVENTION	
		Oui	Non		
Circulation routière	Collision Autres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de circulation interne Zone de circulation réglementée
Circulation dans l'établissement et accès au chantier	Chute Encombrement Autres : zones sécurisées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Respect du code de la route Ordre et propreté Signalisation
Circulation sur chantier	Dénivellation escalier Echelle Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avertissement Barrières (si nécessaire) Rambardes
Conditions particulières de travail	Nuit (occasionnel lors d'audit de sécurité) Isolé En dehors des heures d'ouverture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôle régulier de présence Dispositif d'appel (Tél., ...) Autres : présence d'un personnel de La Poste
Produits chimiques	Emploi de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lunettes de protection Ventilation Vêtements de protection Autres : Gants
Ambiance	Ambiance physique (bruit, éclairage, chaleur, froid, poussières...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection auditive Vêtements Masque à poussières Autres : EPI liés aux risques
Travaux en hauteur	Travaux en façade Charpente Toiture Toiture fragile Chute d'objets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nacelle Rambardes Hamais de sécurité Casque Echafaudage (contrôlé) Echelle attachée Autres : balisage
Manutention mécanisée	Pont roulant Chariot automoteur Grue Engin de levage Monte charge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de circulation interne Barrière (mobile) de sécurité Balisage de zone Autorisation de conduite Autres :
Projections, éclatements	Meule Disqueuse Particules Eau sous pression Objet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ecran de protection Autorisation de pénétrer Balisage de zone Barrière (mobile) de sécurité Autres :
Outils portatifs	Perceuses, Poste à souduer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protections individuelles Protection humidité Ecran de protection Coffret protection différentielle Autres : Aspirateur
Electricité	BT HT Proximité lignes électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habilitation Consignation Moyen de secours aux électrisés Surveillant de sécurité électrique Distance de sécurité
Terrassement Travail avec fouilles	Présence de conduites souterraines Présence câbles électriques souterrains Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan des réseaux Travail avec guide Autres :
Autres risques	Annexe 2 «Formulaire de sécurité» du prestataire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Détaillés dans annexe

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE A L'INSPECTION COMMUNE**ORGANISATION DES SECOURS**

Téléphone d'urgence :

En cas d'incendie : 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

En cas d'accident: 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

SST (sauveteur secouriste du travail)

Postes à surveillance médicale particulière

Poste concerné	Nombre de personnes	Entreprises concernées

Conditions d'utilisation des sanitaires, des vestiaires et locaux de restauration**Observations suite aux inspections inopinées ou communes
avec les chefs des entreprises extérieures et observations du CHSCT**

Dates	Observations	Mesures prises

Documents remis et expliqués aux entreprises extérieures

Ce plan de prévention s'applique aux éventuels sous traitants mandatés par le prestataire

**SIGNATURES DES RESPONSABLES DES ENTREPRISES
OU DE LEURS REPRESENTANTS****MEUNG SUR LOIRE**

Date : 01 Juillet 2023
Nom : Mme LEYRELOUP Valérie
Fonction :

Mme LEYRELOUP Valérie
Directrice du Secteur
Postes de Meung / Loire / Beaugency, La Ferté St Aubin
18 rue Jehan de Meung
45130 Meung sur Loire
07.84.46.09.78

SAS L'ENTRETIEN

Date : 01 juillet 2023
Nom :
Fonction :

Signature :



Ce document doit être envoyé ou tenu à la disposition de l'inspection du travail.
La signature du présent document engage les sociétés à se conformer au code du travail et particulièrement à l'art. R324 sur le travail clandestin.